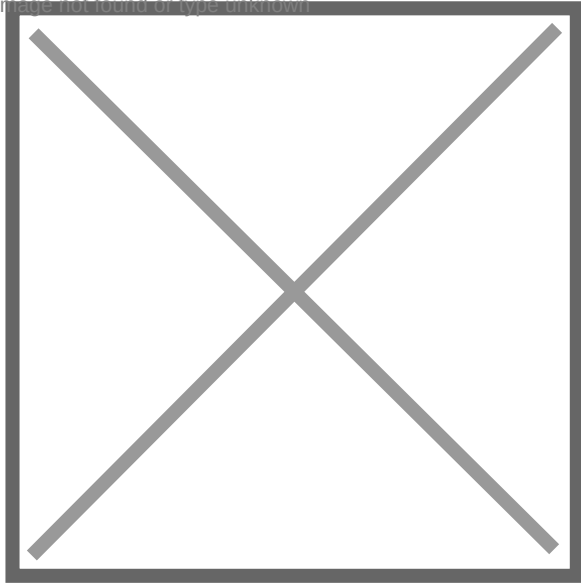


Image not found or type unknown



Reparations d'une infiltration d'eau d'une veranda

Par **laurence05**, le **17/03/2014** à **15:54**

Bonjour j'ai acheté un viager occupé sur deux tetes il y a 4 ans. Les personnes qui y habitent ont le droit d'usage et d'habitation et me demande de réparer leur infiltration d'eau venant d'un joint usé de leur veranda. Est ce à moi de faire ces réparations ou cela fait il parti des réparations d'entretien locatives?
Merci beaucoup pour vos réponses

Par **moisse**, le **17/03/2014** à **16:23**

Bonsoir,
La répartition est contractuelle.
C'est dans le pacte de vente que vous trouverez la répartition des charges d'entretien et réparations.

Par **laurence05**, le **18/03/2014** à **07:00**

Merci moisse mais il n'y a rien de précis dans l'acte notarié juste qu'il doivent payer les charges locatives et entretenir la maison

Par **moisse**, le **18/03/2014** à **08:58**

Bonjour,

Je n'aime pas trop procéder par assimilation, mais les charges locatives sont décrites dans le décret 87-712 du 26/08/1987 et pour ce qui vous concerne :

* Parties extérieures :

b) Auvents, terrasses et marquises :

Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

Selon cette lecture, la réparation est à charge du bailleur, donc vous.